

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE MARIGNY-LE-LOZON

ARRETE DE CIRCULATION

N°2024- 35/6.1

Le Maire de la commune de MARIGNY-LE-LOZON,

Vu le Code de la route et notamment les articles R44, R225 et R 225-1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2, L 2213., L 2213-5

Vu la demande présentée par Monsieur Sébastien ROULLEAUX Sté TRPF, pour la réalisation d'un branchement d'assainissement : Avenue du 13 juin 1944 (D53) du mardi 21 mai 2024 au dimanche 26 mai 2024 (durée 5 jours calendaires).

CONSIDERANT que pendant le déroulement des travaux pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de régler la circulation.

ARRETE

Mardi 21 mai 2024 au dimanche 26 mai 2024

Article 1 : La chaussée sera rétrécie au : Avenue du 13 juin 1944 (D53).

Article 2 : Une signalisation sera mise en place par le demandeur pour matérialiser ces interdictions, avec mise en place de feux tricolores.

Article 3 : Monsieur le Commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marigny-le-Lozon, le 13 mai 2024

Pour le Maire et par délégation
Huguette BESSON
Conseillère Municipale.

